

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2017

Affiché du 03/04/2017 au 03/05/2017
Date de la convocation : 21/03/2017

Présents : Patrice VALENTIN, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Maud MASCIU, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO

Absents excusés ayant donné procuration : Marie-France GEERAERTS à Patrice VALENTIN, Nicolas PERDREAU à Sandrine ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Jammes DOYEN

OUVERTURE DE LA SEANCE à 19 h 30 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, l'assemblée :

ADOPTE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 24 janvier 2017.

PREND ACTE de 24 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie (ci-annexées).

ACTE de l'engagement des travaux d'effacement de réseau BT par le SIEM rue de l'Aube et de l'implantation des candélabres dont la réalisation a été confiée à l'Entreprise GTIE – CHATEAU THIERRY.

AUTORISE le Maire à procéder à la signature de la « convention particulière pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité » relative à la rue de l'Aube.

APPROUVE le projet de renforcement du réseau électrique rues du Chemin de Fer et de la Butte de la Commune, établi par le SIEM auquel il a été transféré la compétence de distribution publique d'électricité, précision faite que ces travaux seront réalisés en technique discrète.

S'ENGAGE à prévoir la pose du matériel d'éclairage public et à solutionner, si besoin est, l'effacement du réseau de télécommunication. Opération à réaliser en 2018 voire 2019.

AUTORISE le Maire à signer une ou des conventions portant contrat de vente de bois de feu avec les personnes intéressées par des coupes de bois sur des espaces boisés dont la commune est propriétaire.

VALIDE la proposition de M. le Maire d'adhérer au programme PISTE (Parcours d'Insertion sociale par le travail et pour l'emploi) pour la réalisation de travaux de débroussaillage et fauchage sur la commune.

AUTORISE la signature d'une convention de partenariat fixant l'objet des actions et missions confiées, ainsi que la proposition de subvention devant permettre leur financement.

Considérant qu'il existe un écart important entre le coût prévisionnel des travaux sur lesquels le maître d'œuvre s'est engagé pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et la seconde enveloppe prévisionnelle présentée,

Considérant que pour revenir à la première enveloppe financière il convient d'exclure une partie des travaux initialement prévus,

DECIDE du fait de l'inexacte et fautive appréciation du coût des travaux, de demander au maître d'œuvre la reprise gratuite de l'étude à son stade actuel (APD) sans dérive des coûts, y compris en proposant des alternatives neutralisant l'usage public du 1^{er} étage.

DECIDE de créer un emploi permanent d'assistante de gestion des cimetières et des systèmes d'information et de communication à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35èmes.

Considérant les changements de situations individuelles et les mobilités intervenues parmi le personnel communal au sein de la collectivité au cours de l'année 2016,
ADOPTE le tableau actualisé des emplois de la collectivité.

DECIDE après présentation, d'arrêter le compte de gestion 2016 du budget principal de la commune et budget du service public de distribution de l'eau potable dressé par le comptable public visé et certifié par l'ordonnateur. N'apporte ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

APPROUVE après présentation des résultats de l'exercice comptable 2016 les comptes administratifs présentés : budget principal de la commune et budget du service public de distribution de l'eau potable.

PROCEDE aux affectations des résultats de l'exercice 2016 sur le budget primitif de l'exercice 2017 (budget principal de la commune et budget du service public de distribution de l'eau potable)

Entendues les propositions établies pour l'attribution des subventions communales 2017 aux associations ayant remis leur bilan financier,
ACCEPTTE les propositions présentées et autorise le Maire à procéder à leur versement.

Après avoir étudié les propositions de M. le Maire et entendu son exposé sur le contenu du budget et les orientations générales pour l'exercice 2017,
APPROUVE le budget primitif principal M14 de la Commune.

FIXE les taux d'imposition 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 11.99 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.65 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.85 % - Cotisation foncière des entreprises : 7.50 %.

Les taux de fiscalité cumulés Communauté de Communes et Communes sont globalement sans augmentation par rapport à 2016.

Après avoir étudié les propositions de M. le Maire et entendu son exposé sur le contenu du budget et les orientations générales pour l'exercice 2017,
APPROUVE le budget primitif M 4 du service public de distribution de l'eau potable.

Affaires diverses

_ Gestion des populations des chats errants : la convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis a été signée ; la commune, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la Commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. La Fondation 30 Million d'Amis prendra en charge les frais de stérilisation et de tatouage et réglera directement le vétérinaire choisi. Seules les ovariectomies seront à la charge de la commune.

Des nases seront à la disposition de la population pour aider à la capture des chats errants.

_ Depuis le 1^{er} janvier 2017, les produits phytosanitaires sont officiellement prohibés pour l'entretien des espaces publics. De nouveaux modes de désherbage alternatif seront adoptés.

_ Défense extérieure contre l'incendie : fin de la réglementation nationale au profit du contexte local : le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau, au regard du risque à défendre : il s'agit d'ajuster les débits en fonction des circonstances locales dans le cadre d'une « fourchette de ressources en eau devant être disponibles en fonction des risques » en particulier des différents types de bâtiment, d'habitat ou d'urbanisme. Un arrêté du Maire fixant a minima la liste et l'inventaire des points d'eau incendie de la collectivité doit être pris.

_ Des incidents récents de fuites d'eau après compteurs mais sous domaine public nécessitant des interventions lourdes ont été relevés. La responsabilité usager ne peut être engagée que ce soit sur la mise en œuvre des travaux de réparation et/ou la facturation de la surconsommation. Considérant qu'il s'agit là, sous réserve d'expertise technique d'un dysfonctionnement de matériel lié

à la délégation de service public qui lie la commune à Véolia Eau, un avenant au contrat prenant en compte la gestion par Véolia de ce type de fuites pour partie sera prochainement soumis au vote de l'assemblée.

_ Organisation matérielle de l'élection du Président de la République. La salle Marcelle Collot ne présentant plus les conditions satisfaisantes d'accueil du public, le bureau de vote est transféré à La Gare – Salle L. Colette - 3 place François Mitterrand. Les élus sont invités à participer à l'installation de la salle de vote et donner leur avis.

_ Courrier reçu d'ENEDIS – Direction Territoriale Marne informant la Commune qu'un ou plusieurs compteurs Linky pourraient être posés ponctuellement sur le territoire avant le 6 janvier 2021, date de début du déploiement sur la commune.

_ Propositions de concerts pour le Sez'Est Jazz des 20-21 et 22 octobre 2017

_ L'assemblée générale de l'Association locale ADMR d'Esternay se tiendra le mercredi 26 avril 2017 à partir de 18 h à la salle communale de La Noue.

_ Devenir de l'Association Union Commerciale Industrielle Artisanale d'Esternay après démission de son Président et organisation de la Brocante du 15 août.

_ Projet de travaux extérieurs et intérieurs par PLURIAL NOVILIA des logements situés rue du Bois Garry.

Nouvelle procédure d'instruction des cartes nationales d'identité : depuis le 28 mars dernier, le recueil des demandes de cartes nationales 'identité s'effectue de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil. Des flyers seront mis à la disposition du public en Mairie. Toutes les informations nécessaires pour réaliser cette démarche nouvelle génération peuvent être obtenues vers les sites www.marne.gouv.fr et www.service.public.fr.

Néanmoins, la commune souhaite accompagner les usagers dans cette évolution. Par suite, la commune proposera un nouveau service d'aide à la demande de titre, et au-delà, à la conduite des procédures administratives numérisées. Un espace numérique sera développé d'ici fin mai en Mairie

_ Après consultation de plusieurs organismes bancaires, la commune à toute capacité pour lever des emprunts en 2017 et 2018 permettant de couvrir la charge financière restante sur les opérations de construction de l'Espace Médico-Social III et de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville.

_ Une sanction disciplinaire a été infligée à un agent communal du service technique avec mise à pied de 3 jours.

_ Points abordés par les conseillers municipaux :

. Etat d'entretien du dojo et des vestiaires de l'Espace Sportif.

. Non-respect du règlement d'utilisation par les enfants, accompagnés de leurs parents, de l'aire de jeux située place François Mitterrand et des dégradations qui s'en suivent.

. Doléances concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit via les réseaux sociaux.

. Entretien des espaces verts sur la zone d'activités à proximité d'Intermarché et des dégradations constatées suite au stationnement des poids lourds.

_ Création d'un petit parking au skate-park et mise en place de barrières pour limiter l'accès des motocycles sur l'aire de jeux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 00

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire

Patrice VALENTIN

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 03/04/2017 à 09:52:43
Référence : b6c3dc0d1e8674390368d4721225cd507229be28

Vu le secrétaire de séance

ADOCVDPERSO/CONSEIL MUNICIPAL/COMPTE RENDU/30.03.2017